

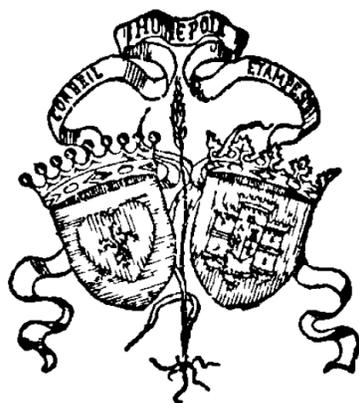
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

15<sup>e</sup> Année — 1909

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS  
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS  
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES  
Rue Bonaparte, 82  
—  
MCMIX

# L'ANCIEN CHATEAU D'ÉTIOLLES

EN MIL SEPT CENT

---

Dans un précédent bulletin <sup>(1)</sup> nous nous sommes occupé du Château d'Étiolles dont la vente venait d'avoir lieu et dont la destruction était décidée. Depuis, nous avons eu l'occasion de rencontrer un terrier-censier de la Commune d'Étiolles, très intéressant pour la topographie de cette commune. Ce terrier remonte à 1700 ; il a été établi par les ordres du Président de Bailleul, alors Seigneur d'Étiolles.

Parmi les nombreuses maisons, terres, vignes etc. qui sont énumérées avec force détails dans ce document, il se trouve aussi des actes de foy et hommage rendus par des propriétaires de fiefs plus ou moins importants, mais toujours situés à Étiolles, et parmi ceux-ci, nous avons relevé le fief de *la Grande maison*, dont le propriétaire à cette époque était Charles le Normant de Tournehem, celui-là même qui, en 1741, maria son neveu, Charles Guillaume le Normant, à la petite Antoinette Poisson, qui devint alors dame d'Étiolles et, plus tard, Marquise de Pompadour ; et ce fief de *la Grande maison* n'était autre que le château d'Étiolles qu'habita la belle Marquise.

En 1700, Charles le Normant rendant hommage à son suzerain, le Président de Bailleul, donne, comme il y était obligé, le détail de tout ce qui composait son fief de *la Grande maison* ; c'est ainsi qu'il parle de la maison d'habitation et de ses dépendances, et en détaille toutes les parties.

Les deux gravures publiées dans notre précédent article montrent ce qu'était le Château d'Étiolles en 1909, c'est-à-dire à l'époque de sa démolition ; il est donc intéressant de le comparer avec le châ-

1. Année 1908, pages 90 à 98, avec deux gravures du Château d'Étiolles.

teau de 1700, dont Charles le Normant a donné la description dans son acte de foy et hommage à M. de Bailleul. C'est le château du xvii<sup>e</sup> siècle comparé avec celui du xx<sup>e</sup>. Pendant cette période, il est certainement survenu des changements, ne serait-ce que la disparition de la chapelle, indiquée par Charles le Normant, et d'autre part, nous savons que le Château qui vient d'être démoli n'était déjà plus celui qui avait été habité par la célèbre Marquise, ou tout au moins avait-il subi bien des modifications.

Charles le Normant de Tournehem mourut en 1751, laissant sa fortune et sa terre d'Etiolles à son neveu Charles Guillaume, mari de M<sup>me</sup> de Pompadour.

Il existe un beau portrait de Le Normant de Tournehem, gravé par Nicolas Dupuis pour sa réception à l'Académie ; on y lit la suscription suivante : *Messire Charles François Paul le Normant de Tournehem, Conseiller du Roy en ses Conseils, Directeur et ordonnateur général des bâtimens de Sa Majesté, jardins, arts, académies et Manufactures Royales.*

Une légère erreur s'est glissée dans le précédent article, nous tenons à la rectifier. Nous avons dit, page 91, « *le Château d'Etiolles passa dans la famille de Bailleul qui possédait déjà la Seigneurie de Soisy-sous-Etiolles* » ; ceci n'est pas tout à fait exact. Ce n'est pas le château d'Etiolles qui passa dans la famille de Bailleul, mais bien la seigneurie d'Etiolles et il y a une distinction à faire entre les mots *Château* et *Seigneurie* ; M. de Bailleul possédait bien la Seigneurie d'Etiolles, il en était le Seigneur, ce qui lui donnait des droits nombreux de justice, de cens etc. etc. sur toutes les propriétés d'Etiolles, mais s'il possédait le Château de *Soisy-sur-Seine* (ainsi nommé à cette époque), il n'était pas du tout propriétaire du Château d'Etiolles, puisque celui-ci appartenait à M. le Normant de Tournehem, dont la propriété ne portait pas le titre de *Château*, mais tout simplement le nom de *la Grande maison*, tel qu'il est indiqué dans le document que nous reproduisons ci-après.

A. D.

---

Aujourd'huy, date des présentes, avec et en la compagnie de moy, Nicolas Regnault, notaire royal à Corbeil, en la prévosté et Chastellenie de Corbeil sous signé ; Messire Charles Le Normant escuyer, conseiller du roy maison et couronne de France et de ses finances, seigneur du fief de la Grande maison assis à Estiolles, demurant à Paris, rue de Torigny, paroisse de Saint Gervais, s'est transporté par devers hault et puissant seigneur Messire Louis de Bailleul, chevalier, marquis de Chasteaugontier, seigneur dudit Estiolles et autres lieux, Conseiller du roy en tous ses Conseils et président à mortier en la court de parlement de Paris, estant à présent en son chasteau de Soisy sur Seine, où estant, et après s'estre le dit sieur Le Normant, mis en debvoir de vassal, comme le requiert la coustume de Paris, Il a dit et déclaré audit seigneur président de Bailleul qu'il lui faisoit et portoit, comme de faict, il luy a faict et porté les foy et hommage et serment de fidélité qu'il est tenu et obligé de luy faire et porter à cause dudit fief de la Grande maison mouvant et relevant en plein fief et à une seule foy et hommage dudit seigneur président de Bailleul, à cause de sadite seigneurie d'Estiolles, lequel fief de la Grande maison consiste en un grand corps de logis et deux pavillons aux deux costez, le tout couvert d'ardoise, et un petit pavillon, aussi couvert d'ardoise, servant d'office, ayant veue sur la basse cour ; un autre pavillon, couvert de tuilles, tenant d'une part au grand corps de logis, ayant veue sur le jardin, dont le bas sert de cuisine, une grande court devant ledit corps de logis, à l'entrée de laquelle court est une porte cochère et deux pavillons aux deux costez couverts d'ardoise, une chappelle, une foullerie et pressoir couverts de tuilles ; à l'un des costez de ladite court et derrière ladite chappelle, est une maison couverte de tuilles, qui sert de logement au jardinier, à l'autre costé de la dite grande court est une basse court dans laquelle sont plusieurs écuries, bergeries, hangards et remises de carosses, le tout couvert de tuilles et un pavillon couvert d'ardoise qui sert de fourny, et derrière lequel grand corps de logis est un parterre potager, des bois de hauctes fustayes, des prez, vignes, et plusieurs fontaines et allées faisant partie du clos de la dite maison, et jusques à la quantité de cinquante arpens, vingt trois perches, le surplus dudit clos estant en roture, et tenu en censive dudit

seigneur président de Bailleul à cause de sa dite seigneurie d'Estiolles, lesdits grand corps de logis, grande court, basse court, chapelle et bastimens et partie dudit clos estant en fief, assis à Estiolles, tenant d'une part à la rue et chemin allant d'Estiolles à la forest de Sénard, d'autre part à la rue qui conduit du Carrefour dudit Estiolles à Coupigny, et à plusieurs vignes et héritages appartenans à divers particuliers, et aux terres dudit seigneur président de Bailleul, abbat d'un bout par devant sur le carrefour d'Estiolles, et d'autre bout par derrière sur le surplus dudit clos ; laquelle déclaration cy dessus, ledit sieur Le Normant a employée pour adveu et dénombrement dudit fief de la grande maison ; lequel seigneur président de Bailleul, à ce présent, a accepté lesdits foy et hommage, adveu et dénombrement, dont et de tout ce que dessus ledit sieur Le Normant a requis acte, à luy octroyé par moy notaire sus-nommé et soubzsigné, pour lui servir, et audit seigneur président de Bailleul, en temps et lieu, ce que de raison. Faict et passé audit chasteau de Soisy, ès présences de M<sup>e</sup> Henry Dupuis, greffier de la justice dudit Soisy, y demeurant, et Louis Tréhet, clerc demeurant à Corbeil, tesmoins, le 25<sup>e</sup> jour de Septembre mil sept cens un, avant midy. Et ont ledit seigneur président de Bailleul, ledit sieur Le Normant et lesdits témoins signé avec ledit no<sup>re</sup>, la minutte des présentes, au bas de laquelle est escript : contrôlé à Corbeil le vingt neuvième jour de septembre mil sept cens un, reçu dix sols, signé Bonny (1).

[signé] REGNAULT.

1. Extrait du terrier-censier d'Estiolles \*, établi en 1700-1703, pour M<sup>r</sup> le Président de Bailleul, Seigneur d'Estiolles. Ce manuscrit provient de la Bibliothèque de Sir Thomas Philipps à Cheltenham (Angleterre) ; il est entré depuis peu à la Bibliothèque Nationale, département des mss. où il figure sous le N<sup>o</sup> 21240, fonds français, nouvelles acquisitions.

\* Pages 142 et suivantes du ms. original.

---